

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/04/2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/04/2025	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07/04/2025	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5.5	Subventions accordées aux associations

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 032-213202088-20250331-2025MARS31_108-DE

S²LO

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

16

Séance Publique ordinaire du **31 mars 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES

Ont donné procuration :

M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Proposition d'attribution de subventions
aux Associations Culturelles au titre de 2025

RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture,

Les demandes de subventions que les associations culturelles ont déposées sur la base d'un dossier type adressé par la Commune à chacune d'entre elles, sont soumises à l'approbation de l'assemblée. Conformément à l'article 1.6 du règlement des subventions aux associations qui a été approuvé lors du conseil municipal en date du 19 décembre 2022, les demandes présentées hors délai n'ont pas été traitées et leurs signataires en ont été informés.

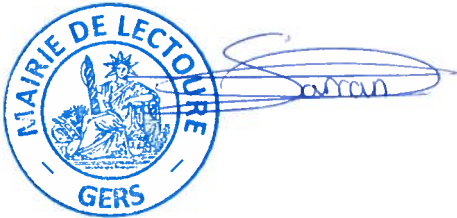
Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

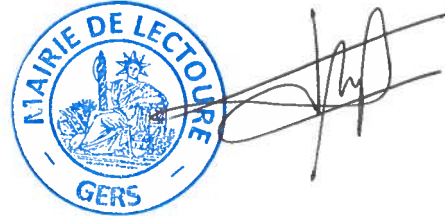
- d'allouer à chaque association concernée, la subvention dont le montant figure sur le tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions d'objectifs correspondantes avec les associations « Lecture du Bleu au Blues », « Arrêt sur Images (triennale) », « Nuits Musicales en Armagnac (triennale) ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le -7 AVR. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : -7 AVR. 2025